Les séquelles des mesures antijuives en milieu islamique

David Bensoussan

L'auteur est professeur de sciences à l'Université du Québec

Genèse des mesures antijuives en milieu islamique - Le statut de dhimmi.

Le statut des peuples du livre que sont les juifs et les chrétiens se base sur le verset du Coran : *Combattez-les jusqu'à ce qu'ils versent directement la capitation en toute humilité* (Sourate 29). Le terme humilité a souvent été interprété par humiliation.

Les Juifs et les chrétiens avaient un statut de *dhimmis* que l'on traduit par protégés ou tolérés. Ils étaient soumis à un impôt spécial, la *jaziya*. Leur statut aurait été édicté par le pacte d'Omar au VII^e^ siècle, mais ce fut Al-Mawerdi qui codifia ce statut dans le détail au XI^e^ siècle. Ce statut visait à faire en sorte que les dhimmis aient des droits inférieurs à ceux des musulmans. Dans son ouvrage *La saga des Juifs d'Afrique du Nord*, André Chouraqui résuma les douze conditions qui, selon Al-Mawerdi, pouvaient garantir la personne et les biens du *dhimmi* :

— ~~de~~ ne pas toucher au Coran par raillerie ou pour en fausser le texte; de ne pas parler du Prophète en termes mensongers ou méprisants ; de ne pas parler de l'islam avec irrévérence ;

- ~~de~~ ne pas toucher aux femmes musulmanes, fût-ce dans le mariage, qui demeure toujours interdit entre *dhimmis* et musulmanes (mais non entre musulmans et femmes juives ou chrétiennes) ;

- ~~de~~ ne rien tenter pour détourner le musulman de sa foi et, bien entendu de respecter sa vie et ses biens ;

- ~~de~~ ne rien faire pour aider les ennemis de l'islam ni leurs espions. Les *dhimmis* seront tenus de porter un vêtement distinctif, avec une ceinture et une pièce d'étoffe jaune pour les juifs, bleue pour les chrétiens;

- ne jamais bâtir des synagogues ou des maisons plus hautes que celles des musulmans ;

-ne jamais se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, faire entendre leur cloche ou leurs trompettes, leurs prières ou leurs chants ;

- ne jamais boire le vin en public ni faire étalage en ce qui concerne les chrétiens ni de leurs croix ni de leurs pourceaux ;

- ensevelir leurs morts discrètement et sans faire entendre ni leur prière ni leurs lamentations ;

- enfin, il leur est interdit de posséder des chevaux, animal noble : ils devront se contenter d'utiliser des ânes ou, à la rigueur, des mulets. »

Un tel statut fut appliqué avec un degré de sévérité variant d'un régime à l'autre : il fut parfois interprété à la lettre, ou avec laxisme en d'autres temps et parfois utilisé comme slogan religieux pour justifier des persécutions. À titre indicatif, l'orientaliste Bernard Lewis rapporte dans son ouvrage *The Jews of Islam* l'opinion d'un juriste médiéval sur la *Jaziya* : « *Quand le dhimmi paye, il doit être debout alors que le percepteur est assis. Le*

collecteur doit le saisir par la peau du cou, le secouer et lui dire : « Paye la Jaziya! » et, quand il paye, il doit être giflé. »

Ce rituel est documenté. André Chouraqui rapporte qu'il s'est perpétué au Maroc jusqu'au vingtième siècle. « *Le plus souvent, le Juif était considéré non pas comme un étranger ennemi, mais comme un protégé méprisé ~~et~~ qui devait racheter son mépris par des fonctions indispensables qu'il remplissait dans la Cité musulmane. Si bien que les humiliations de la condition de dhimmi, la gifle annuelle qui accompagne la remise au caïd de la jaziya, les injures habituelles, les coups récoltés au passage, les bousculades, toute honte bue sont admis comme des réalités courantes dont on souffre à peine*. »

Ségrégation spatiale

Les Juifs étaient cantonnés dans des quartiers spéciaux : les Mellahs. La densité de population y était particulièrement élevée. En théorie, ils ne pouvaient posséder de terres hors du Mellah. Certains Mellahs étaient murés, ou même juxtaposés au palais royal et pouvaient bénéficier de la protection royale en temps de crise.

Pourtant, en dépit de la surpopulation, l'autorisation d'agrandir le Mellah était loin d'être un acquis. Même la permission de construire un

bain public dans le Mellah de Fès fut refusée en 1837 et en 1898 afin de maintenir les juifs en un certain état d'infériorité.

Insécurité

De façon générale, les périodes de désordres politiques se sont souvent accompagnées de persécutions, notamment :-lors de la mort d'un souverain, en cas de guerre ou de disette. Mis à part des massacres épisodiques, des communautés entières furent exterminées sous les règnes des Almohades au XII^{e} siècle. Le choix imposé était la conversion à l'islam ou la mort. Depuis cette époque, la présence chrétienne a quasiment disparu en Afrique du Nord.

Les juifs ont généralement été bien entendus par les souverains, avec des exceptions comme ce fut le cas durant le règne de Moulay Yazid en 1790 (bien que ce dernier ne limita pas ses exactions aux seuls Juifs par la suite). Notons également que le Maroc et l'Empire ottoman furent parmi les pays qui accordèrent asile aux juifs exilés d'Espagne en 1492.

La transition à l'ère moderne

Au Moyen Âge, la civilisation arabo-musulmane connaît un essor remarquable dans de multiples domaines — littérature, sciences, médecine et philosophie —alors que l'Europe semble ~~comme~~ freinée par des structures intellectuelles et institutionnelles jugées rigides. Cette dynamique lui a assuré une forme de prééminence à l'échelle du monde connu.

Avec la découverte de l'Amérique et l'émergence de la Renaissance, l'Europe entre dans une phase d'expansion et de transformation profonde. L'ouverture de nouvelles routes commerciales et l'accès à des ressources inédites réduisent progressivement sa dépendance aux circuits caravaniers traditionnels ~~reliant l'Europe~~ au monde arabe, notamment pour le commerce des épices, des parfums et de certaines matières premières.

Au cours des siècles suivants, les sociétés du monde arabe connaissent un ralentissement relatif de leur dynamique d'innovation et d'expansion, tandis que l'Europe entre dans une phase d'accélération avec la révolution industrielle. Ce basculement historique nourrit, dans certains récits contemporains, un sentiment de nostalgie d'un âge perçu comme celui d'une ancienne centralité et d'une suprématie perdue.

Par ailleurs, le projet d'une continuité politique et culturelle du monde arabo-musulman a souvent été présenté comme difficilement compatible avec l'émergence d'entités nationales perçues comme extérieures à cet ensemble. Dans cette perspective, l'indépendance d'une minorité ethnique — en l'occurrence juive — a été interprétée comme un précédent potentiellement déstabilisateur.

L'opposition arabe à Israël relève également d'autres dimensions historiques, politiques, religieuses et géostratégiques.

L'enseignement du mépris de l'Église et l'humiliation institutionnalisée au sein de l'islam ont grevé des siècles durant les

relations entre la chrétienté et l'islam d'une part et le judaïsme de l'autre. De nos jours, les tendances hégémonistes, qu'elles soient arabes, néo-ottomanes ou iraniennes, misent sur ce sentiment antijuif qu'elles attisent pour mieux étendre leur emprise politique.

L'attitude envers l'État d'Israël

En 1947, le comité politique de la Ligue arabe, réunissant sept États membres, proposa une législation — déjà mise en œuvre en Égypte, en Arabie saoudite et en Irak — selon laquelle les Juifs seraient considérés comme ressortissants de l'État minoritaire de Palestine, appellation qui désignait alors, dans ce contexte politique, l'entité juive en voie de devenir l'État d'Israël et perçue comme hostile. Ce dispositif s'accompagnait de mesures de mise sous séquestre ou de confiscation des biens.

À partir de 1948, avec la création de l'État d'Israël et les bouleversements géopolitiques qui suivirent, débuta l'exode massif des communautés juives du monde arabe. En quelques décennies, des présences parfois plurimillénaires disparurent presque entièrement de plusieurs pays arabo-musulmans une grande partie des exilés trouvant refuge en Israël.

En 1959, la Ligue arabe adopta la résolution 1457, qui préconisait le maintien du statut de réfugié pour les Palestiniens en s'opposant à leur naturalisation dans les pays d'accueil. Cette politique a contribué à inscrire durablement la question palestinienne dans le paysage régional.

Aucune considération n'a été apportée aux 80 000 réfugiés juifs de Palestine ni même à 900 000 réfugiés juifs des pays arabes.

Parallèlement, plusieurs pays arabes furent le théâtre de violences antijuives : le Farhoud en Irak en 1941, des émeutes en Syrie en 1944, en Libye en 1945, puis au Maroc en 1948. À ces violences s'ajoutèrent diverses mesures restrictives : retrait de la nationalité et confiscation des biens des Juifs d'Irak en 1951, conversion forcée d'orphelins juifs au Yémen, retrait de la nationalité algérienne aux populations non musulmanes de statut européen après l'indépendance en 1963...

En Égypte, après la crise de Suez de 1956, des milliers de Juifs furent expulsés ou contraints au départ. Beaucoup ne purent emporter que quelques effets personnels et reçurent des documents de sortie portant des restrictions de retour...

La création de l'État d'Israël en 1948 a coïncidé avec une intensification de l'exode des Juifs des pays arabes. Des communautés présentes depuis des siècles, parfois des millénaires, se sont alors progressivement éteintes dans une grande partie du monde arabe, la majorité de leurs membres trouvant refuge en Israël.

Un récit simplificateur, voire simpliste

La tendance à faire du sionisme l'explication unique des fractures du Proche-Orient est analysée par certains comme une manière de reléguer au second plan les héritages d'antijudaïsme dans le monde arabo-musulman et d'atténuer, en Europe, le poids de la mémoire coloniale ou de la responsabilité historique liée à la Shoah. Lorsqu'elle est relayée par

des dispositifs de communication efficaces, cette grille de lecture veut s'imposer dans l'opinion publique comme une explication globale et peu questionnée.

Les campagnes d'influence relayées sur les réseaux sociaux, de même que l'ostracisme systématique de l'État d'Israël dans certaines enceintes internationales, tendent à compliquer les efforts de rapprochement entre juifs et musulmans en renforçant les clivages identitaires et la défiance réciproque.

La paix, qui exige reconnaissance mutuelle et dialogue, en ressort fragilisée.